

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: 35 (1998)
Heft: 1335

Titelseiten

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 16.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

DOMINAINE PUBLIC DP

JAA 1002 Lausanne

12 mars 1998 - n° 1335
Hebdomadaire romand
Trente-cinquième année

Le retour à la normale

TOUT EST BIEN qui finit bien pour les salariés. Épurée de ses excès, la Loi sur le travail passe l'épreuve parlementaire à la quasi unanimité. Les institutions semblent fonctionner comme au bon vieux temps de la prospérité et de la concordance. Et ceci pour un débat d'importance centrale: la déréglementation.

Si le résultat final est conforme au traditionnel consensus helvétique, le chemin pour y parvenir a été riche d'épreuves de force et de coups de gueule. Bref rappel des chapitres précédents: concession initiale, les syndicats acceptent le travail de nuit des femmes moyennant compensation. Accord patronal. La machine législative peut alors démarrer à son rythme coutumier. Mais la droite parlementaire, dopée par l'idéologie de la déréglementation et influencée par la frange la plus dure du patronat, met en pièces le compromis entre partenaires sociaux. Elle refuse la compensation pour le travail de nuit. Et pour faire bon poids, elle ouvre la porte au travail dominical, s'aliénant du même coup le clergé.

L'affaire est sérieuse. Elle semble marquer le triomphe de l'ère de la confrontation. Le gouvernement s'inquiète. Le ministre radical de l'économie tance les va-t-en-guerre. L'inévitable référendum lancé par la

gauche bénéficie – grande première – de l'appui bienveillant du Conseil fédéral. En plébiscitant à 67 % la révolte syndicale, le peuple suisse met fin au coup de force néo-libéral. La suite n'est que routine. Malgré un combat d'arrière-garde du petit patronat de l'USAM, le Parlement retrouve le compromis. L'affaire sera définitivement scellée en votation finale à la fin de la présente session.

Cette nette victoire, ajoutée au succès du référendum contre l'amaigrissement de l'assurance chômage, redonne quelques couleurs au mouvement syndical affaibli par la longue crise économique.

Mais ne nous leurrons pas. Nous n'assistons pas à un renversement de l'équilibre des pouvoirs. Nous constatons simplement l'efficacité politique du référendum. Il peut opportunément barrer la route aux dérapages extrémis-

tes du Parlement. Mais n'oublions pas – et l'histoire nous le prouve abondamment – que le référendum est avant tout un puissant défenseur du statu quo. En l'occurrence les syndicats ont gagné dans la défense des avantages acquis des salariés et des chômeurs. Ce qui n'augure en rien du succès pour de véritables nouveautés. Qui oserait parier sur la victoire devant le peuple de l'initiative sur le partage du travail? **AT**

En plébiscitant

à 67% la révolte

syndicale,

le peuple suisse met

fin au coup de force

néo-libéral